

PÔLE DE COOPÉRATION
POUR LES MUSIQUES ACTUELLES
EN PAYS DE LA LOIRE

LA GESTION DES COMPÉTENCES

La GPEC

fait par Le Pôle
finalisée en août 2014

Toutes les entreprises sont confrontées à des changements de diverses natures (économiques, technologiques, juridiques).

Pour se développer elles doivent, dans la mesure du possible, anticiper ces évolutions et faire évoluer leurs objectifs, leur organisation, en conséquence.

- Prévoir - Accompagner le changement

La **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)** est **un outil de gestion des ressources humaines** qui permet d'accompagner le changement.

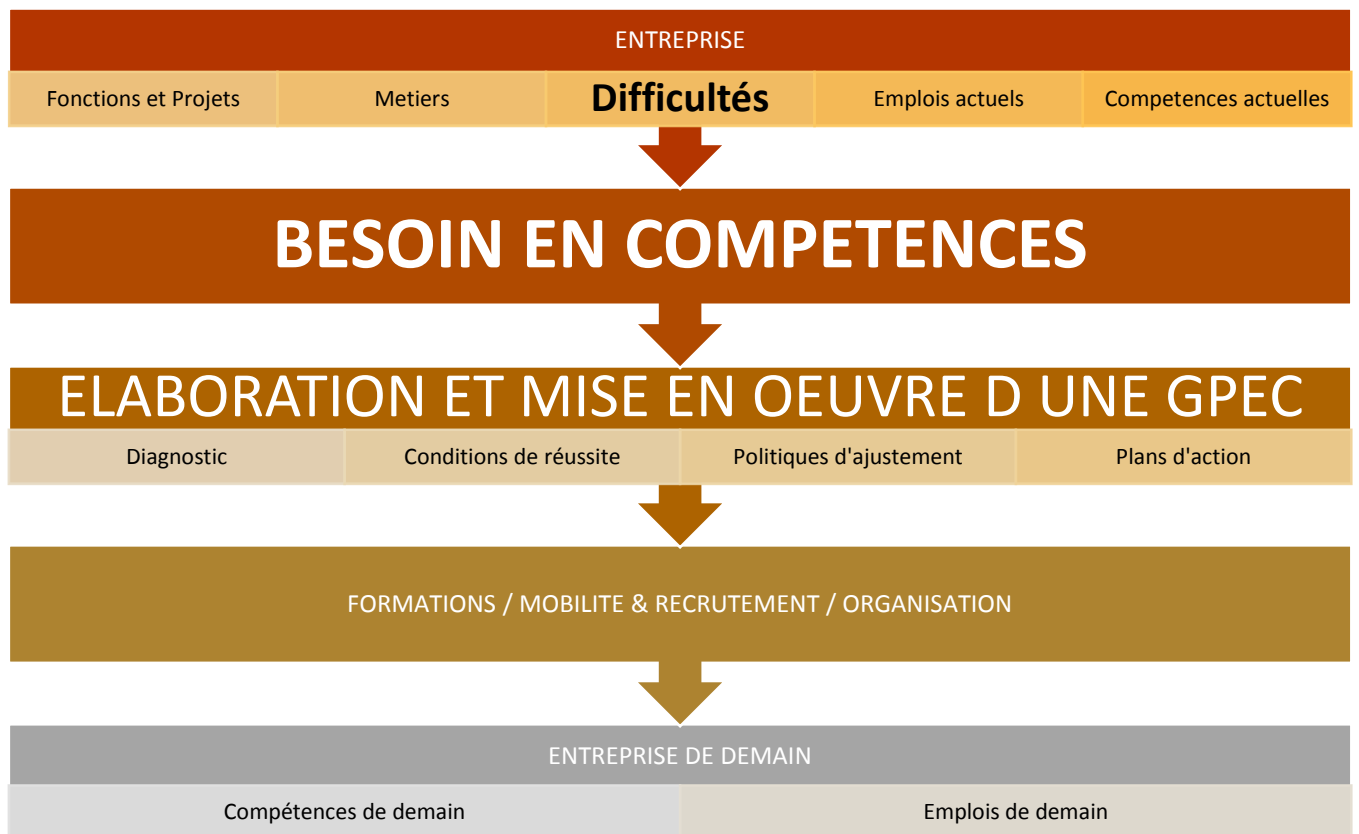
La GPEC est une approche prospective de la gestion des emplois. Elle accompagne l'entreprise et les salariés aux changements à venir.

- Anticiper l'évolution des emplois

En anticipant les évolutions des emplois, la GPEC permet **de faire en sorte qu'il y ait correspondance entre les ressources humaines de l'entreprise et ses besoins** tant d'un point de vue quantitatif (*les effectifs*) que qualitatif (*les emplois et les compétences*).

- Adapter les compétences à l'activité

La GPEC permet **d'harmoniser les compétences** des salariés à **l'activité** de l'entreprise et à ses perspectives d'évolution. Pour cela, en identifiant les compétences clés qu'il faut conserver, développer, et/ou acquérir à court ou moyen terme, l'entreprise va concevoir et mettre en œuvre des plans d'actions adaptés.



- Les objectifs de la GPEC

- Réduire des difficultés de recrutement,
- Faire face à un problème de pyramide des âges,
- Résoudre une situation de sureffectif,
- Optimiser les dispositifs de formation,
- Développer la qualification des salariés,
- Valoriser les compétences individuelles et/ ou collectives,
- Accompagner des changements dans l'organisation du travail et de la production,
- Développer les mobilités professionnelles des salariés,
- Favoriser l'implication des salariés dans un projet d'évolution professionnelle.